

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

-----  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

-----  
DIRECTION DES PROJETS DE REALISATION  
DES D'INFRASTRUCTURE DU CENTRE

## **MISE EN DEMEURE N°01**

**EURL GAYA LIFT COMPANY**, sise au siège social 01 rue AISSAT IDIR ROUIBA ALGER ,titulaire du contrat n° 14/2025 du 20/08/2025, portant sur la fourniture et pose d'une monte de charge au niveau du MDN, y/c tous les travaux de réparation et de montage de l'existant, et compte tenu de :

- l'absence total de l'entreprise et le refus de coordination avec les représentant du service contractant;
- l'écoulement de 35 jours du délai de réalisation contractuel et l'entreprise n'arrive même pas installer le chantier.

L'entreprise est mise en demeure, dans un délai de huit (08) jours pour respecter les engagements contractuels, Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la Direction des Projets de réalisation des d'Infrastructure du Centre, procédera à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.